



**ÉRIC PIOLLE**  
MAIRE DE GRENOBLE

Grenoble, le 17 JUIN 2015

**Union des Habitants du Centre-Ville**  
3 passage du Palais  
38000 GRENOBLE

[Uhcvc.grenoble@gmail.com](mailto:Uhcvc.grenoble@gmail.com)

CAB/EP/TS/ST/2015-033  
Ged: 2015/007964

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre interpellation concernant les nuisances liées à la présence répétée de personnes en errance au centre-ville de Grenoble.

Dès la réception de votre courrier et naturellement sensible à vos remarques, j'avais aussitôt transmis votre témoignage à Monsieur Cyrille Jacob, Directeur des Tranquillités de la Ville de Grenoble ainsi qu'à Monsieur Patrick Mairesse, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Isère, avec lesquels la Ville travaille étroitement sur ces questions depuis le début de notre mandat.

Sachez que sur le sujet qui nous intéresse, nous effectuons un double constat :

- Ces personnes sont très souvent en grande précarité, elles rencontrent fréquemment des problèmes sanitaires mais aussi parfois psycho-sociaux. Ainsi cette vulnérabilité demande de notre part un regard prenant en compte cette dimension humaine et sociale.
- Les conséquences de la présence de ces personnes pour les usagers de l'espace public, pour les riverains sont importantes. A ce titre, il est obligatoire pour nous et en cela nous partageons votre point de vue, de construire des solutions à apporter.

C'est pourquoi, Madame Elisa MARTIN - Adjointe en charge de la Tranquillité Publique -, développe une politique transversale visant à traiter l'ensemble des problèmes.

Aussi, je peux vous affirmer que :

- Nous effectuons un travail en étroite partenariat avec l'ensemble des associations qui prennent en charge ces personnes en errance afin de parvenir à une possible réinsertion. Tous les mois les services concernés de la Ville et du CCAS se réunissent pour échanger sur le diagnostic et les actions à mener en direction des personnes en errance.

Le service prévention et la Police Municipale sont invités à la coordination du dispositif d'urgence sous l'égide de la Préfecture qui se réunit tous les 15 jours. L'amélioration de la situation passe par la réussite de ce partenariat. La Ville de Grenoble a décidé de dégager des moyens financiers supplémentaires en facilitant l'organisation des maraudes permettant un suivi social précis des personnes à la rue. La ville de Grenoble met en place également à compter de juillet 2015 des échanges réguliers avec les différentes structures de défense des animaux afin de pallier aux difficultés rencontrées par ces personnes dans le cadre de la gestion de leurs chiens.

- Depuis le lundi 1<sup>er</sup> juin, l'arrêté municipal relatif à l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique débute à 14h00 au lieu de 18h00 jusque-là. Nous avons également amplifié son aire d'application pour englober totalement l'Avenue Alsace Lorraine et le Cours Berriat.
- Nous avons demandé expressément une plus grande fermeté de la part de notre Police Municipale. Des consignes leur ont été données plus particulièrement sur les secteurs Grenette et République, qui se traduisent concrètement par des verbalisations concernant l'alcoolisation massive, la non tenue des chiens en laisse et l'abandon de toutes sortes de débris. De plus, nous demandons aux groupes de se disperser lorsque ces regroupements nous paraissent par leurs agissements être susceptibles d'engendrer des nuisances pour les voisins, les riverains ou même les passants occasionnels.
- Enfin, nous travaillons en étroite collaboration avec les commerçants notamment sur l'occupation de l'espace public en hyper-centre sur des animations et des projets positifs en lieu et place des personnes en errance.

De plus, comme vous nous le proposez, nous vous convierons à une réunion de travail qui aura lieu à ce sujet dans nos locaux avant le 15 juillet 2015.

Néanmoins, je vous invite d'une manière générale, concernant les éventuelles nuisances que vous rencontrez dans votre quartier, à les signaler à la Police Nationale qui en a la charge en composant le 17 (numéro d'urgence) ou encore par l'intermédiaire de son adresse électronique [38pn@orange.fr](mailto:38pn@orange.fr).

Je vous signale également que les interventions des équipages de police sont prioritaires et réalisées en fonction de la fréquence des appels reçus.

Je vous invite par ailleurs à alerter systématiquement le service Prévention de la Délinquance de la Ville au 04-76-76-35-32 ou à l'adresse [spd@ville-grenoble.fr](mailto:spd@ville-grenoble.fr) pour aider à la détection, par nos services, des « points noirs » sur le territoire communal.

Avec l'assurance de mon écoute très attentive sur ces sujets sensibles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Eric PIOLLE

Copie pour information et suivi :

Mme Elisa MARTIN, 1<sup>er</sup> Adjointe en charge de la tranquillité publique  
M. Antoine BACK, Conseiller Municipal en charge du secteur 2  
M. Cyrille JACOB, Direction des Tranquillités  
M. Patrick MAIRESSE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique